

FRAIS DE DÉPLACEMENT BIENTÔT LE TAXI POUR TOUS ?

UTILISATION DU VÉHICULE PERSONNEL, FRAIS DE MISSION ET ASSURANCE... QUAND LE DIRECTEUR GÉNÉRAL TERGIVERSE, CE SONT LES AGENTS QUI TRINQUENT

La centralisation de la gestion des frais de mission via CHORUS-DT au CSMR de Metz est désormais effective pour deux directions interrégionales. Nous savions que cette réorganisation serait complexe, tant les pratiques existantes sur le terrain sont hétérogènes et parfois anciennes.

Les premières difficultés apparaissent déjà avec l'exigence désormais systématique de produire une attestation d'assurance couvrant explicitement les déplacements professionnels lors de l'utilisation d'un véhicule personnel.

Cette décision place de nombreux agents en difficulté, les contraignant à modifier leur contrat d'assurance et à supporter un surcoût financier pour pouvoir exercer normalement leurs missions. Certains ont déjà engagés des frais et ils apprennent après coup que leur demande n'est pas recevable ! Qu'en est-il des frais déjà engagés ?

LES COLLÈGUES DU CSMR DE METZ EXPOSÉS PAR UNE DÉCISION QU'ILS N'ONT PAS CHOISIE

La CFDT Douane le réaffirme avec force : les collègues du CSMR de Metz ne sont en rien responsables de cette situation.

Pire encore : alors même que les collègues de Metz, conscients des effets délétères de cette réforme, avaient soutenu la demande de la CFDT d'ouvrir un groupe de travail, le Directeur Général a sciemment refusé toute négociation. Il a choisi d'ignorer les alertes, en toute connaissance de cause, tout en laissant le réseau, et particulièrement le CSMR, gérer seuls les conséquences de ses choix.

Les collègues du CSMR subissent donc de plein fouet une stratégie décidée en haut lieu : l'instruction d'appliquer strictement des textes que l'on sait archaïques. Sans concertation et sans consignes claires, l'administration savait pertinemment que cette application stricte les placerait en première ligne face au mécontentement légitime des agents.

Il ne s'agit donc pas d'un dysfonctionnement local, mais bien d'une décision centrale assumée, imposée et délibérément non concertée.

COMMISSION
D'EMPLOI,
NOVEMBRE 2025



UNE VOLONTÉ ASSUMÉE DE RESTREINDRE LES DROITS DES AGENTS

Cette orientation n'est pas une simple maladresse, c'est un choix politique. En refusant obstinément d'ouvrir une véritable négociation sur les frais de déplacement, le Directeur Général affiche une stratégie claire : réduire les droits à remboursement des agents en formation, en stage ou exerçant un mandat électif.

Nous dénonçons une gestion cynique, purement comptable, indigne d'une administration qui prétend défendre le service public et la protection de ses personnels. Cette logique affaiblit la Douane, fracture le collectif de travail et installe un climat de défiance profond.

PLACE AU TAXI ?

Poussons la logique jusqu'au bout. Puisqu'il devient désormais impossible d'utiliser un véhicule personnel pour se rendre sur un lieu d'exercice d'une mission autre que le site habituel de travail, actons-le : ce sera donc le taxi. Bravo pour cette brillante démonstration d'"optimisation" budgétaire : plus coûteuse, plus absurde, mais parfaitement conforme à une logique déconnectée du terrain !

LA CFDT DOUANE EXIGE

- La garantie que les agents ne supporteront aucun surcoût financier
- L'ouverture immédiate d'un groupe de travail pour adapter les pratiques et les réalités de terrain aux textes en vigueur

LA SÉCURITÉ JURIDIQUE ET FINANCIÈRE DES AGENTS N'EST PAS NÉGOCIABLE

Derrière cette réforme mal préparée, ce sont des femmes et des hommes engagés au service de la Douane qui sont pénalisés, tandis que des collègues du CSMR sont injustement exposés pour avoir simplement appliqué une doctrine imposée d'en haut.

La CFDT Douane refuse que le quotidien professionnel devienne un parcours d'obstacles et que le respect des règles se transforme en risque personnel.

NOUS CONTINUERONS À EXIGER TRANSPARENCE, DIALOGUE ET RESPONSABILITÉ, ET NOUS VOUS TIENDRONS INFORMÉS DES ÉVOLUTIONS DE CE DOSSIER.

